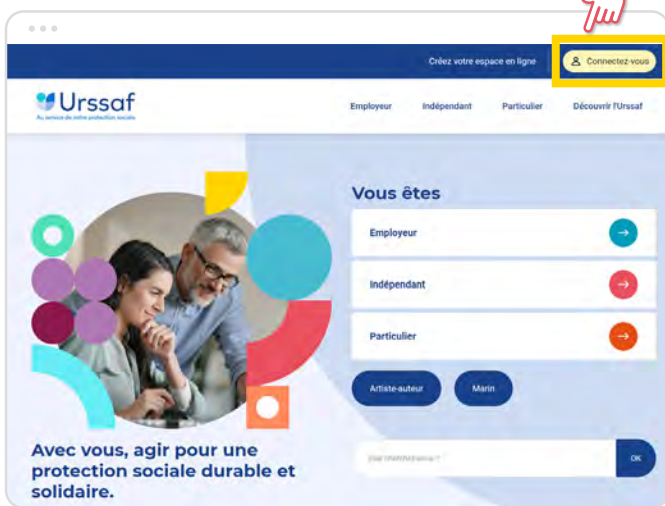


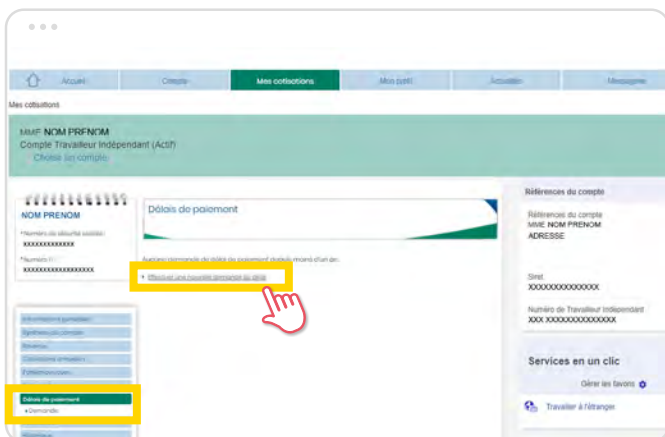
Artisan / Commerçant : demandez un délai de paiement par anticipation

Vous pouvez demander en ligne un délai de paiement pour anticiper les prochaines échéances !

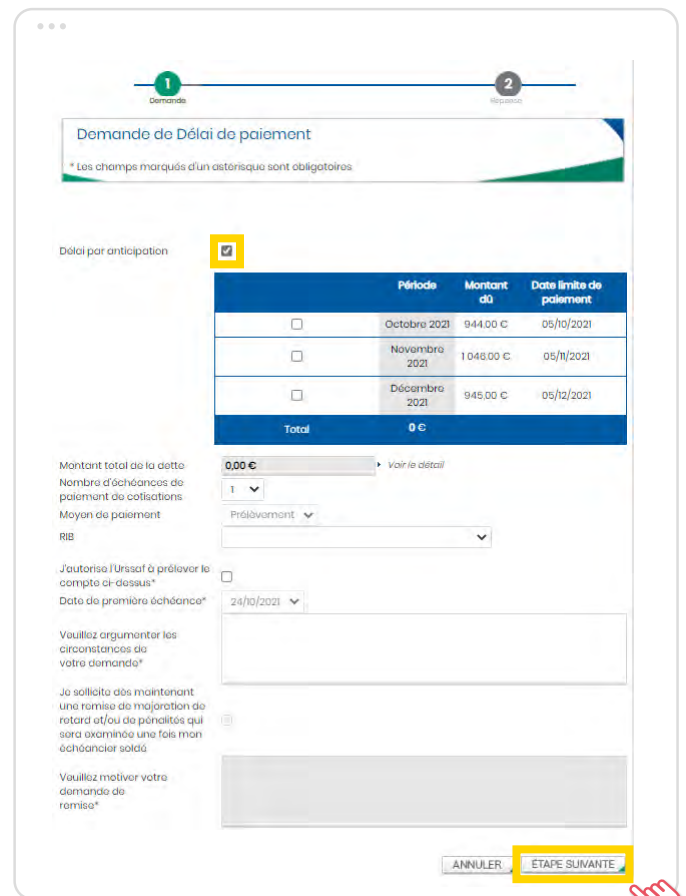
1. Connectez-vous à votre espace sur Urssaf.fr



2. Dans « Mes cotisations », sélectionnez la page « Délais de paiement ». Cliquez sur « Effectuer une nouvelle demande de délai ».



3. La case « Délai par anticipation » est cochée par défaut.



Demande de Délai de paiement

* Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires

Délai par anticipation

	Période	Montant dû	Date limite de paiement
<input type="checkbox"/>	Octobre 2021	944,00 €	05/10/2021
<input type="checkbox"/>	Novembre 2021	1 048,00 €	05/11/2021
<input type="checkbox"/>	Décembre 2021	945,00 €	05/12/2021
Total		0 €	

Montant total de la dette: **0,00 €** [Voir le détail](#)

Nombre d'échéances de paiement de cotisations: 1

Moyen de paiement: Prélèvement

RIB:

J'autorise l'Urssaf à prélever le compte ci-dessus*

Date de première échéance*: 24/10/2021

Veuillez argumenter les circonstances de votre demande*

Je sollicite dès maintenant une remise de majoration de retard et/ou de pénalités qui sera examinée une fois mon échéancier soldé.

Veuillez motiver votre demande de remise*

ANNULER | **ETAPE SUIVANTE**

4. Renseignez tous les champs du formulaire.

- Nombre d'échéances de paiement
- Coordonnées bancaires
- Date de la première échéance
- Circonstances de la demande

Puis cliquez sur « étape suivante ».

5. Vérifiez les informations présentes sur l'échéancier.

Si la proposition d'échéancier ne vous convient pas, vous pouvez modifier les montants des échéances et cliquer sur « **Recalculer** ».

Puis cliquez sur « **Valider** » pour confirmer.

Le mandat généré automatiquement n'est plus à transmettre à l'Urssaf depuis la mise en place du mandat SEPA.



A savoir : La demande de délai de paiement par anticipation porte sur les cotisations calculées et non appelées. Vous serez prévenu par courriel, dans un délai de 15 jours, de la mise à disposition de la notification d'accord ou de refus sur votre compte.

Retrouvez les coordonnées des Urssaf [en cliquant sur ce lien](#).

